

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 19/09/2018

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, C.FOURNIER, J.VARLET, D.SAUVAGE.

Excusé : M. T.DOUILLY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Sous la Présidence de M. FOURNIER, la Commission procède à l’élection du secrétaire : M. Franck PORET est élu secrétaire.

Retrait de l’équipe B de Guines Cornailles en Futsal D2 : amende 44€.

Retrait avant début des compétitions :

OSTROHOVE : U15à8D4B et BOULOGNE CONTI U15à8D4B : amende 28€ aux 2.

Courrier de St Martin Boulogne déclarant le forfait général de son équipe U16D2B : amende 43€.

Courrier de Conteville Wierre déclarant le forfait général de son équipe U14D1A : amende 43€.

U11 : CALAIS HAUTS DE France 3 et CALAIS GRAND FEMININ 2 et U13 : SAINT OMER US D : amende 24€ aux 3 équipes.

Journées du 08 et 09/09/2018

SD1A-50003.1 RECQUES SUR HEM/ETAPLES HV. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD4B-50587.1 LONGUENESSE MALA FOOT/EPERLECQUES C.

Inscription sur la FMI d’un joueur suspendu de Longuenesse Mala Foot. De ce fait ce joueur est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 24/09/18. Amende 100€ à Longuenesse Mala Foot.

Inscription sur la FMI d’un dirigeant suspendu d’Eperlecques. De ce fait ce dirigeant est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 24/09/18. Amende 100€ à Eperlecques.

Homologué : LONGUENESSE MALA FOOT 0 – EPERLECQUES C 0 par pénalité perdu aux 2 équipes.

SD4C-50634.1 ST OMER ESSOR B/WAVRANS B. Participation à la rencontre d’un joueur suspendu de Saint Omer ESSOR. De ce fait ce joueur est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 24/09/18. Homologué : ST OMER ESSOR B 0 – WAVRANS B 3 par pénalité. Amende 100€ à Saint Omer ESSOR.

SD5B-50856.1 NORDAUSQUES B/TATINGHEM C. Participation à la rencontre d’un joueur suspendu de Nordausques. De ce fait ce joueur est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 24/09/18. Homologué : NORDAUSQUES B 0 – TATINGHEM C 3 par pénalité. Amende 100€ à Nordausques.

SD5B-50858.1 WATTEN B/WIZERNES. Participation à la rencontre du joueur M. FOURNIER Jérémy licence 2545465991 de Watten ayant participé la veille au match n°522671.1 U19D2 Blendecques/Watten ce qui est interdit au sens de l’article 124 alinéa 1 des RG du District. Homologué : WATTEN B 0 – WIZERNES C 3 par pénalité. Amende 100€ à Watten.

SD5D-50947.1 CUCQ C/MARESQUEL. 1^{er} forfait de Maresquel (mail du club). Homologué : CUCQ C 3 – MARESQUEL 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Maresquel. Match retour le 10/03/19 à Cucq.

SD6G-51397.1 BOULOGNE ESL C/HESDIN ABBE C. 1^{er} forfait de Hesdin Abbé C. Homologué : BOULOGNE ESL C 3 – HESDIN ABBE C 0 par forfait. Amende 22€ à Hesdin Abbé. Match retour le 10/03/19 à Boulogne ESL.

SD7C-51576.1 BLENDECQUES D/ST MARTIN AU LAERT E. 1^{er} forfait de Saint Martin au Laert E. Homologué : BLENDECQUES D 3 – ST MARTIN AU LAERT E 0 par forfait. Amende 22€ à Saint Martin au Laert. Match retour le 10/03/19 à Blendecques.

SD7F-51713.1 LOTTINGHEM B/VIEIL MOUTIER C. 1^{er} forfait de Lottinghem B. Homologué : LOTTINGHEM B 0 – VIEIL MOUTIER C 3 par forfait. Amende 22€ à Lottinghem.

FEM SENIORS à 8-51892.1 CALAIS GRAND FEMININ C/HESDIN OL B. 1^{er} forfait de Hesdin Ol (mail du club). Homologué : CALAIS GRAND FEMININ C 3 – HESDIN OL B 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Hesdin Ol B. Match retour le 03/03/19 à Calais Grand Féminin.

U19D1A-52178.1 CALAIS BEAU MARAIS/CALAIS SO. 1^{er} forfait de Calais SO. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 3 – CALAIS SO 0 par forfait. Match retour le 16/03/19 à Calais Beau Marais. Amende 14€ à Calais SO.

U19D2B-52313.1 LA CAPELLE/LE PORTEL AP : dossier mis en délibéré.

U17D2B-53427.1 VERCHOCQ BEZINGHEM/BEAURAINVILLE B. 1^{er} forfait de Beaurainville B. Homologué : VERCHOCQ BEZINGHEM 3 – BEAURAINVILLE B 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Beaurainville. Match retour le 16/03/19 à Verchocq Bezinghem.

U16D2B-52693.1 LE PORTEL AP/CREMAREST LONGFOSSE. 1^{er} forfait de Le Portel AP. Homologué : LE PORTEL AP 0 – CREMAREST LONGFOSSE 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Le Portel AP.

U15D3A-52916.1 LONGUENESSE MALA FOOT/EPERLECQUES. 1^{er} forfait de Longuenesse Mala Foot. Homologué : LONGUENESSE MALA FOOT 0 – EPERLECQUES 3 par forfait. Amende 14€ à Longuenesse Mala Foot.

U15D3A-52917.1 GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE/CALAIS CATENA. 1^{er} forfait de Calais Caténa. Homologué : GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 – CALAIS CATENA 0 par forfait. Amende 14€ à Calais Caténa. Match retour le 16/03/19 à Group.Quiestède Roquetoire.

U15D3C-53008.1 LANDRETHUN LE NORD/EQUIHEN PONT DE BRIQUES. 1^{er} forfait de Landrethun le Nord. Homologué : LANDRETHUN LE NORD 0 – PONT DE BRIQUES 3 par forfait. Amende 14€ à Landrethun le Nord.

U15à8D4A-53053.1 RUMINGHEM/WIZERNES. 1^{er} forfait de Ruminghem. Homologué : RUMINGHEM 0 – WIZERNES 3 par forfait. Amende 14€ à Ruminghem.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 03/10/18 à 15H.

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET